

Mastercard Foundation

États financiers

31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Mastercard Foundation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Mastercard Foundation** (la « Fondation ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état des résultats – fonds d'administration, l'état de l'évolution du solde des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 27 mars 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Mastercard Foundation

État de la situation financière



Aux 31 décembre

(en milliers de dollars américains)

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Trésorerie	91 963	84 631
Charges payées d'avance et autres actifs	18 548	34 091
Placements (note 3)	52 830 500	50 165 964
Coûts d'implantation de logiciels, montant net (note 5)	17 881	14 192
Immobilisations corporelles, montant net (note 6)	22 460	21 351
Actifs incorporels, montant net (note 7)	599	664
Total de l'actif	52 981 951	50 320 893

Passif et soldes des fonds

Passif

Dettes et charges à payer	32 370	32 750
Montant à payer à un apparenté (note 10 a))	7 026	2 622
Total du passif	39 396	35 372

Engagements (note 12) et éventualités (note 13)

Soldes des fonds

Fonds d'administration	52 215 167	49 558 133
Fonds perpétuel (note 3)	727 388	727 388
Total des soldes des fonds	52 942 555	50 285 521

Total des passifs et des soldes des fonds

52 981 951	50 320 893
-------------------	-------------------

Approuvé au nom du conseil d'administration :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Zein Abdelh".

Administrateur

Mastercard Foundation

État des résultats – fonds d'administration



Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars américains)

	2025 \$	2024 \$
Produits		
Produits financiers, montant net (note 4)	4 817 777	9 747 266
Autres produits (note 10 a))	570	768
	4 818 347	9 748 034
Charges		
Décaissements au titre des programmes (note 10 b))	1 891 915	1 410 233
Frais des programmes (notes 8 et 10 b))	119 579	113 595
Frais d'administration (notes 9 et 10 b))	121 589	90 959
Frais de gestion de placements (note 10 a))	28 230	18 643
	2 161 313	1 633 430
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 657 034	8 114 604

Mastercard Foundation

État de l'évolution du solde des fonds



Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars américains)

	Fonds d'administration \$	Fonds perpétuel \$	2025 \$	2024 \$
Solde des fonds au début de l'exercice	49 558 133	727 388	50 285 521	42 170 917
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 657 034	—	2 657 034	8 114 604
Solde des fonds à la fin de l'exercice	52 215 167	727 388	52 942 555	50 285 521

Mastercard Foundation

État des flux de trésorerie



Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars américains)

	2025 \$	2024 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 657 034	8 114 604
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie		
Gains réalisés sur les placements	(8 312 679)	(6 165 819)
Pertes latentes (gains latents) sur les placements	4 052 627	(3 234 912)
Distribution de revenus sur les placements	(179 418)	(76 088)
Intérêts courus sur les placements de portefeuille	6 115	(2 650)
Amortissement des coûts d'implantation de logiciels	1 693	—
Amortissement des immobilisations corporelles	4 018	1 964
Amortissement des actifs incorporels	604	604
Perte sur cession d'actifs corporels	35	—
Perte sur cession d'actifs incorporels	—	267
	(1 769 971)	(1 362 030)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Charges payées d'avance et autres actifs	15 543	(13 850)
Dettes et charges à payer	(380)	9 590
Montant à payer à un apparenté	4 404	2 622
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 750 404)	(1 363 668)
Activités d'investissement		
Produit de la vente et de l'échéance de placements	23 350 440	20 601 887
Acquisition de placements	(21 581 621)	(19 226 456)
Achat d'immobilisations corporelles	(5 162)	(19 626)
Coûts d'implantation de logiciels	(5 382)	(14 192)
Acquisition d'actifs incorporels	(539)	(560)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 757 736	1 341 053
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	7 332	(22 615)
Trésorerie au début de l'exercice	84 631	107 246
Trésorerie à la fin de l'exercice	91 963	84 631

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

1 Nature de l'organisation

La Mastercard Foundation (la « Fondation ») a été créée pour faire progresser l'éducation des enfants et des jeunes et soulager la pauvreté des communautés et des personnes financièrement défavorisées en vertu d'un don d'actions de Mastercard Incorporated (« Mastercard ») (note 3).

La Fondation a été constituée par lettres patentes le 28 octobre 2005 en tant que société sans capital social en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et poursuit légalement ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la « Loi ») le 1^{er} octobre 2014.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, la Fondation a été désignée comme fondation publique en application du paragraphe 149.1(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est donc exemptée de l'impôt sur le revenu du Canada sous le numéro d'enregistrement 817387277 RR 0001. Avant le 1^{er} janvier 2025, la Fondation était désignée comme fondation privée.

La Fondation est exemptée de l'impôt aux États-Unis en vertu du paragraphe 501(a) du *Internal Revenue Code* en tant qu'organisation exemptée en vertu de l'alinéa 501(c)4 depuis la date de sa création en 2005.

La Fondation est également enregistrée dans les pays suivants :

Date de prise d'effet	Pays	Enregistrement
29 juin 2017	Rwanda	En tant qu'entreprise étrangère auprès du Rwanda Development Board
17 mai 2018	République du Ghana	En tant qu'entreprise externe en vertu de la <i>Companies Act, 1963</i> (Act 179)
15 août 2018	Afrique du Sud	En tant qu'entreprise étrangère (succursale) en vertu du paragraphe 23 de la <i>Companies Act, 2008</i> auprès du commissaire de la Companies and Intellectual Property Commission
12 mars 2019	Kenya	En tant qu'entreprise étrangère (succursale) au Kenya en vertu de la <i>Companies Act, 2015</i>
24 mai 2019	République de l'Ouganda	En tant qu'entreprise externe (succursale) en vertu de la <i>Companies Act, 2012</i>
12 juillet 2019	Éthiopie	En tant qu'organisation de la société civile étrangère en Éthiopie en vertu de l'article 57(1) de la Civil Society Organizations Proclamation No. 1113/2019
23 septembre 2019	Sénégal	En vertu de l' <i>accord de siège</i>
28 février 2025	République fédérale du Nigeria	En tant qu'entreprise privée à responsabilité limitée par garantie en vertu de la <i>Companies and Allied Matters Act, 2020</i>
12 septembre 2025		En vertu de l'accord de coopération avec le gouvernement de la République fédérale du Nigeria

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

1 Nature de l'organisation (suite)

Le 4 octobre 2023, la Fondation a constitué la société Mastercard Foundation Asset Management Corporation (« MFAM ») en vertu de la Loi, en tant que société sans capital social, et la Fondation en est l'unique membre. La Fondation contrôle MFAM aux termes de sa structure de gouvernance. MFAM est un organisme sans but lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). MFAM fournit des services de gestion des placements à la Fondation. La Fondation a choisi de ne pas consolider l'entité et présente les notes complémentaires requises à la note 10.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la Fondation ont été dressés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Normes comptables pour les organismes sans but lucratif » (« NCOSBL »), qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif au Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-dessous. Les états financiers sont présentés en dollars américains, le dollar américain étant la monnaie fonctionnelle de la Fondation.

Comptabilité par fonds

La Fondation s'assure au titre de son obligation fiduciaire que les fonds soumis à restrictions sont dépensés aux fins qui ont été prévues. Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été classés dans les fonds suivants :

- a) Le fonds perpétuel est composé des actions reçues par donation d'une juste valeur de 727 388 \$ qui ont été affectées au fonds perpétuel le 1^{er} janvier 2024. La Fondation est tenue de maintenir de façon permanente le placement dans le fonds perpétuel conformément aux dispositions de l'acte de donation (note 3).
- b) Le fonds d'administration est composé de toutes les autres sommes que la Fondation peut utiliser à des fins de bienfaisance comme il est défini dans l'acte de donation et qui s'harmonisent avec les objectifs de bienfaisance de la Fondation.

Placements et produits financiers

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur représente l'estimation de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Elle est attestée par le cours du marché, s'il est disponible. Le calcul de la juste valeur estimée est fondé sur les conditions du marché à un moment précis et pourrait ne pas refléter la juste valeur future.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les billets à court terme, les bons du Trésor et des placements semblables évalués au coût majoré des intérêts courus, qui se rapproche de la juste valeur. Les fonds du marché monétaire sont évalués selon le cours de clôture du marché.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Placements et produits financiers (suite)

- b) Les placements dans des titres à revenu fixe sont des placements dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe évalués selon les cours du marché. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimées sont calculées au moyen des flux de trésorerie actualisés en fonction des rendements réels du marché et de titres comparables, selon le cas.
- c) Les fonds négociés en bourse sont évalués selon les cours de clôture du marché.
- d) Les actions cotées en bourse sont évaluées selon les cours de clôture du marché.
- e) Les placements dans des fonds comprennent des placements dans des fonds de capital-investissement (en gestion commune) évalués à leur valeur liquidative par part comme présentée et des placements dans des fonds de couverture évalués à leur valeur liquidative par part présentée la plus récente, ajustée pour tenir compte du rendement prévu des fonds jusqu'au 31 décembre. La Fondation est d'avis que la valeur comptable de ces instruments financiers constitue une estimation raisonnable de la juste valeur.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu et les coûts de transaction et les frais de gestion sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les produits financiers, qui comprennent les intérêts, les dividendes, les distributions de revenu des fonds, les gains et pertes en capital ainsi que les gains et pertes de change réalisés et latents, sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice à l'état des résultats. Les produits financiers réalisés sur le fonds perpétuel, qui sont assujettis aux restrictions de l'acte de donation, lequel stipule que ces produits doivent être ajoutés au montant du capital de la dotation, sont comptabilisés à titre de produits du fonds perpétuel, ou sinon du fonds d'administration. Si, pour un exercice donné, les produits financiers nets ne suffisent pas à financer le contingent des versements de la Fondation, ou en cas de circonstances extraordinaires, à la seule discrétion du conseil d'administration de la Fondation, l'insuffisance est transférée du fonds perpétuel au fonds d'administration.

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers, y compris la trésorerie et les dettes et charges à payer, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Le montant à payer à un apparenté est initialement et subséquemment comptabilisé au coût.

Trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse et des dépôts bancaires.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus à des fins de placement plutôt qu'à des fins de liquidités sont classés à titre de placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de 90 jours ou moins à la date d'achat.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée comme suit :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et accessoires	10 ans
Ordinateurs et autres	De 3 à 5 ans

La Fondation passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que les immobilisations corporelles n'ont plus aucun potentiel de service pour la Fondation. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur comptable et la comptabilisation d'une charge à l'état des résultats. Une réduction de valeur n'est pas reprise si la juste valeur de l'actif concerné augmente ultérieurement.

Accords d'infonuagique

La Fondation analyse ses accords d'infonuagique pour déterminer si une composante logicielle d'un accord d'infonuagique constitue un actif incorporel logiciel. Un tel actif est comptabilisé comme un actif incorporel logiciel. Si la composante logicielle ne constitue pas un actif, la Fondation la comptabilise comme logiciel-service et passe en charges les charges connexes lorsqu'elles sont engagées.

La Fondation inscrit à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables dans les cas où un accord d'infonuagique est de type logiciel-service. Les coûts d'implantation de logiciels inscrits à l'actif sont passés en charges selon une formule linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service, qui est estimée à huit ans.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont initialement comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur une période de deux ans. Lorsqu'un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Fondation, l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur ou le coût de remplacement de l'actif est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Passif au titre des loyers et incitatifs à la location différés

Certains contrats de location-exploitation de la Fondation comprennent des clauses prédéterminées d'indexation fixe des loyers minimums pour les locaux au cours de la durée initiale des contrats de location. La Fondation comptabilise la charge de location connexe selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location et comptabilise l'écart entre les montants imputés aux résultats et les montants versés comme loyer différé au cours des premières années du contrat de location, lorsque les versements en trésorerie sont en général moins élevés que la charge de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le loyer différé est réduit au cours des dernières années du contrat de location lorsque les versements commencent à dépasser la charge selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Passif au titre des loyers et incitatifs à la location différés (suite)

La Fondation reçoit également certains incitatifs à la location en relation avec la conclusion de contrats de location-exploitation. Ces incitatifs à la location sont comptabilisés comme incitatifs à la location lorsque les conditions pour recevoir la contribution sont remplies et comptabilisés comme une réduction de la charge de loyer sur la durée du contrat de location.

Le passif au titre des loyers différés et les incitatifs à la location non amortis sont comptabilisés dans les dettes et charges à payer à l'état de la situation financière.

Décaissements et engagements au titre des programmes

Les décaissements réalisés pour mener les activités liées aux programmes nécessitent l'exécution d'un contrat entre la Fondation et des tiers. Les décaissements sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils ont été faits. Les décaissements aux fins du financement pluriannuel sont fondés sur un calendrier de paiements et sont faits et comptabilisés en charges lorsque des critères précis d'exécution sont respectés. Lorsque le financement des programmes a été approuvé, mais que les critères précis d'exécution ne sont pas respectés, ces montants sont présentés à titre d'engagements.

Frais des programmes et d'administration

La Fondation engage des charges de fonctionnement au titre des activités d'administration et des activités liées aux programmes. Les charges qui ont trait à plus d'une catégorie, comme les frais liés au personnel et les frais d'occupation, sont réparties entre les frais des programmes et les frais d'administration en fonction du temps et des efforts consacrés aux activités liées aux programmes.

Les frais des programmes sont des charges de fonctionnement associées aux activités de bienfaisance. Ils comprennent les frais liés au personnel, les honoraires professionnels, les frais de déplacement, les frais de bureau et les autres frais directement liés aux programmes de bienfaisance de la Fondation.

Les frais d'administration sont des charges de fonctionnement engagées par la Fondation en lien avec le personnel, les honoraires professionnels, les déplacements, l'amortissement (immobilisations corporelles, actifs incorporels et coûts d'implantation de logiciels) et des frais de bureau et autres frais au titre de l'administration des programmes de bienfaisance et de la gestion de la Fondation.

Conversion des devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars américains au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice, et les éléments non monétaires sont convertis au cours du change historique en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les frais d'administration à l'état des résultats.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)**Utilisation d'estimations**

Pour préparer des états financiers selon les NCOSBL, la direction doit élaborer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés, sur l'information à fournir sur les éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice. Des estimations sont également utilisées pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les coûts d'implantation de logiciels, les charges à payer et la répartition des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 Placements

Les placements comprennent ce qui suit :

	2025	2024
	\$	\$
70 121 630 actions de catégorie A de Mastercard (84 753 156 en 2024)	40 031 036	44 628 469
Placements de portefeuille	12 799 464	5 537 495
	52 830 500	50 165 964

Placements dans des actions de Mastercard

Le 25 mai 2006, Mastercard a fait don de biens, y compris des actions (les « actions reçues par donation »), à la Fondation en vertu d'un contrat de donation (l'« acte de donation »). En vertu de l'acte de donation, les actions reçues par donation sont assujetties à des restrictions relatives à la cession des actions pendant une période déterminée prenant fin à l'expiration des délais de prescription (les « restrictions »). Après la modification de l'acte de donation en juillet 2023, la date d'expiration des délais de prescription a été devancée au 1^{er} janvier 2024.

Par conséquent, le 1^{er} janvier 2024, conformément à l'acte de donation, les soldes des fonds ont été répartis entre deux fonds, le fonds perpétuel de dotation (le « fonds perpétuel ») (dont le capital est détenu à perpétuité et les revenus sont versés aux fins du respect des objectifs de bienfaisance du don) et le fonds résiduel (le « fonds d'administration ») (qui doit être décaissé, selon ce qui est jugé approprié par le conseil d'administration). C'est pourquoi, le 1^{er} janvier 2024, un montant de 727 388 \$ a été transféré vers le fonds perpétuel, et le montant résiduel de 40 875 894 \$ a été transféré au fonds d'administration conformément à l'acte de donation.

En outre, le 15 juin 2023, la Fondation et Mastercard ont conclu un protocole d'entente non contraignant qui énonce l'intention de la Fondation de vendre sur une période de sept ans des actions reçues par donation afin de diversifier son portefeuille. La Fondation entend conserver un placement cible dans les actions de Mastercard, soit environ 10 % du portefeuille de placements de la Fondation, à la fin de cette période.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

3 Placements (suite)

Placements de portefeuille

La juste valeur et la composition de l'actif des placements de portefeuille de la Fondation sont présentées dans le tableau ci-après :

	2025	Composition	2024	Composition
	\$	de l'actif	\$	de l'actif
Trésorerie et équivalents de trésorerie	268 487	2 %	1 365 655	25 %
Placements dans des titres à revenu fixe	—	—	2 554 214	46 %
Placements dans des fonds négociés en bourse	1 590 435	12 %	—	—
Placements dans des fonds				
Fonds de couverture	9 950 259	78 %	890 183	16 %
Fonds de capital-investissement	890 283	7 %	698 025	12 %
Montants à recevoir sur les placements	100 000	1 %	29 418	1 %
	12 799 464	100 %	5 537 495	100 %

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux moyen de 4,26 %.

En 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements dans des titres à revenu fixe ont porté intérêt à un taux moyen de 4,75 % et leur durée jusqu'à l'échéance a varié de moins d'un mois à deux ans.

4 Produits financiers nets

Les produits financiers nets comprennent ce qui suit :

	2025	2024
	\$	\$
Gains réalisés sur les placements	8 312 679	6 165 819
(Pertes latentes) gains latents sur les placements	(4 052 627)	3 234 912
Dividendes	309 605	248 033
Distribution de revenus	183 168	76 088
Intérêts	64 952	22 414
	4 817 777	9 747 266

Pour l'exercice, il n'y a eu aucune distribution de produits devant être allouée au fonds perpétuel.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

5 Coûts d'implantation de logiciels

	Coût	Amortissement	2025	2024
	\$	cumulé	Montant net	Montant net
		\$	\$	\$
Coûts d'implantation de logiciels	19 574	1 693	17 881	14 192

En 2024, la Fondation a entrepris un important projet d'implantation de logiciels, qui a été achevé en 2025. Pour l'exercice, la Fondation a inscrit à l'actif des coûts directement attribuables à des activités d'implantation de logiciels-services de 5 382 \$ (14 192 \$ en 2024), qui comprennent des coûts de main-d'œuvre interne inscrits à l'actif de 1 526 \$ (2 239 \$ en 2024).

Pour l'exercice, la Fondation a comptabilisé en charges des coûts attribuables à des logiciels-services de 658 \$ (541 \$ en 2024) et amorti des coûts attribuables à l'implantation de logiciels de 1 693 \$ (néant en 2024), qui sont inclus dans les frais d'administration à l'état des résultats. Les engagements qui entraîneront des dépenses liées aux accords d'infonuagique sont présentés à la note 12 d).

6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit :

	Coût	Amortissement	2025	2024
	\$	cumulé	Montant net	Montant net
		\$	\$	\$
Améliorations locatives	23 062	5 871	17 191	16 140
Mobilier et accessoires	4 652	1 306	3 346	2 916
Ordinateurs et autres	4 372	2 449	1 923	2 295
	32 086	9 626	22 460	21 351

En 2025, des immobilisations corporelles de 389 \$ ont été cédées, ce qui a entraîné une perte de 35 \$ passée en charges dans les frais d'administration à l'état des résultats. En 2024, la Fondation a cédé des actifs entièrement amortis de 872 \$.

Les améliorations locatives comprennent les projets de rénovation en cours des bureaux de 487 \$ (4 998 \$ en 2024), qui n'avaient pas été amortis au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

7 Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent de ce qui suit :

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2025 Montant net \$	2024 Montant net \$
Logiciels	1 738	1 139	599	664

En 2025, la Fondation a cédé des actifs corporels entièrement amortis de 1 977 \$. En 2024, les actifs incorporels de 267 \$ qui n'ont plus aucun potentiel de service à long terme à la Fondation ont été cédés et la charge correspondante a été comptabilisée dans les frais d'administration à l'état des résultats.

8 Frais des programmes

Les frais des programmes se composent de ce qui suit :

	2025 \$	2024 \$
Frais liés au personnel et charges salariales	73 250	58 798
Honoraires professionnels	25 902	38 906
Déplacements	15 754	11 037
Frais de bureau et autres frais	4 673	4 854
	119 579	113 595

9 Frais d'administration

Les frais d'administration se composent de ce qui suit :

	2025 \$	2024 \$
Honoraires professionnels	58 168	44 776
Frais liés au personnel et charges salariales	28 924	24 067
Déplacements	10 766	8 637
Frais de bureau et autres frais	17 416	10 911
Amortissement	6 315	2 568
	121 589	90 959

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

10 Opérations entre apparentés et avec des entités affiliées

Les opérations entre apparentés ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les opérations avec des entités affiliées correspondent à des décaissements ou à des paiements pour des services rendus à des organisations affiliées à des membres du conseil d'administration.

a) Mastercard Foundation Asset Management Corporation (« MFAM »)

Avec prise d'effet le 1^{er} février 2024, la Fondation a conclu une convention de gestion des placements avec MFAM afin de diversifier et de gérer les placements pour le compte de la Fondation, en contrepartie de frais de gestion des placements. Les frais de gestion des placements comprennent les frais liés au personnel, les honoraires professionnels, les frais de bureau et autres frais, y compris les dépenses en capital, engagés par MFAM. Pour l'exercice, la Fondation a engagé des frais de gestion des placements de MFAM de 24 043 \$ (16 467 \$ en 2024), dont un montant de 7 026 \$ (2 622 \$ en 2024) a été comptabilisé au poste Montant à payer à un apparenté au 31 décembre 2025.

La Fondation impute des frais pour la fourniture d'espaces de bureau et d'autres services auxiliaires à MFAM. Pour l'exercice, un montant de 374 \$ (505 \$ en 2024) a été comptabilisé dans les autres produits à l'état des résultats en lien avec ces frais.

Les montants à payer à MFAM ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont payables à vue.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

10 Opérations entre apparentés et avec des entités affiliées (suite)

a) Mastercard Foundation Asset Management Corporation (« MFAM ») (suite)

L'information financière sur MFAM pour l'exercice clos le 31 décembre, préparée selon les NCOSBL, est comme suit :

	2025 \$	2024 \$
État de la situation financière		
Total de l'actif	10 701	5 671
Total du passif	10 701	5 671
Total des soldes des fonds	—	—
	2025 \$	2024 \$
État des résultats		
Total des produits	23 294	15 801
Total des charges	23 294	15 801
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	—	—
	2025 \$	2024 \$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	468	2 870
Activités d'investissement	(16)	(79)
Activités de financement	16	79
Trésorerie au début de l'exercice	2 870	—
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 338	2 870

b) Conseil d'administration

La Fondation a adopté un code de conduite professionnelle officiel pour le personnel et le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, des organisations affiliées à des membres du conseil d'administration ont reçu 4 824 \$ (4 702 \$ en 2024) pour mener des activités de bienfaisance. Ce montant a été comptabilisé dans les décaissements au titre des programmes à l'état des résultats.

Des organisations affiliées à des membres du conseil d'administration ont reçu 626 \$ (néant en 2024) pour des services de consultation. Ce montant a été comptabilisé dans les frais d'administration au titre des programmes à l'état des résultats.

Au total, les engagements de décaissement au titre des programmes au profit des organisations affiliées aux membres du conseil ont été de 13 373 \$ (note 12 b)).

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

11 Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers, comme suit :

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours du marché de sociétés cotées. La Fondation est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de Mastercard et, indirectement, de ses placements de portefeuille. La Fondation gère ce risque en demandant à des gestionnaires de placement professionnels de diversifier et de gérer le portefeuille de placements conformément aux politiques et procédures établies et en ayant recours à la surveillance du conseil.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. La Fondation est exposée au risque de juste valeur en raison des instruments à taux fixe, et au risque de flux de trésorerie en raison des instruments à taux variable. La Fondation gère le risque de taux d'intérêt en demandant à des gestionnaires de placement professionnels de faire le suivi du rendement du portefeuille et de diversifier le portefeuille conformément aux politiques et procédures établies et en ayant recours à la surveillance du conseil.

Risque de change

Au 31 décembre 2025, la Fondation détient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements de 561 950 \$ libellés dans des monnaies autres que sa monnaie de présentation, le dollar américain. La Fondation réalise également des opérations en devises dans le cadre de ses activités quotidiennes. Par conséquent, la Fondation est exposée au risque que les fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport à d'autres monnaies aient une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Fondation. La Fondation gère le risque de change en élaborant des prévisions de trésorerie et en faisant le suivi pour assurer qu'elle anticipe ses besoins de trésorerie.

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

11 Gestion des risques financiers (suite)**b) Risque d'illiquidité**

Le risque d'illiquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de répondre à ses obligations financières liées aux engagements au titre des programmes et des placements lorsqu'ils deviennent exigibles. L'une des principales mesures mises en place par la Fondation pour gérer ce risque consiste à veiller à ce que le total des engagements au titre des programmes ne dépasse pas 20 % de l'actif de la Fondation. La Fondation gère le risque d'illiquidité en élaborant des budgets et en faisant le suivi des prévisions de trésorerie pour veiller à disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lié à l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations de paiement. Le risque de crédit peut être attribuable directement à un débiteur ou à un émetteur de titres ou, indirectement, au garant d'une créance. La Fondation est directement exposée au risque de crédit en raison de ses placements dans des équivalents de trésorerie et, indirectement, de ses placements dans des fonds de couverture et des fonds de capital-investissement, advenant qu'une contrepartie soit en cas de défaut ou devienne insolvable. Pour gérer l'exposition au risque de crédit, la Fondation a eu recours à des gestionnaires de placement professionnels, y compris aux services de gestion des placements de MFAM, qui gèrent le portefeuille sur une base régulière et veillent à ce que les équivalents de trésorerie se composent de titres des gouvernements fédéral ou provinciaux, de banques à charte ou de grandes fiducies, ou de titres d'emprunt de sociétés de grande qualité, ainsi qu'au moyen d'une combinaison de procédures de contrôle préalable, d'une surveillance continue, de pratiques de diversification et de contrôles de gouvernance sur ses placements dans des fonds.

12 Engagements**a) Engagements liés à l'exploitation**

La Fondation a pris des engagements de paiement de loyer en vertu de contrats de location-exploitation pour des espaces à bureaux comme suit :

	Total \$
2026	4 471
2027	5 696
2028	5 681
2029	5 853
2030	5 733
Par la suite	28 370
Total	55 804

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

12 Engagements (suite)**b) Engagements au titre des programmes**

Les engagements au titre des programmes pour les exercices à venir totalisent 8 365 735 \$ et devraient être versés comme suit :

	Total
	\$
2026	2 565 248
2027	1 925 239
2028	1 420 457
2029	993 350
2030	643 931
Par la suite	817 510
Total	<u>8 365 735</u>

Dans le cadre de son programme d'inclusion financière, la Fondation cherche à offrir un accès au crédit afin de soulager la pauvreté. À l'appui de ce programme, la Fondation fournit des garanties limitées à des organisations partenaires pour une partie des obligations dont des emprunteurs admissibles sont les responsables. Les garanties de ces organisations comprises dans les engagements au titre des programmes totalisent 86 676 \$.

c) Engagements de placement

La Fondation a pris des engagements à réaliser des opérations de placement, dont les montants devraient être versés au fil du temps conformément aux modalités convenues par la Fondation. Au 31 décembre 2025, ces engagements totalisaient 1 826 235 \$.

d) Autres engagements

La Fondation a pris des engagements de 11 663 \$ au titre de projets de rénovation de bureaux en cours en 2026 et de 3 500 \$ au titre de coûts en lien avec des accords d'infonuagique comme suit :

	Total
	\$
2026	2 201
2027	643
2028	656
Total	<u>3 500</u>

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars américains)

13 Éventualités

La Fondation fait l'objet de réclamations et de réclamations potentielles liées à ses activités. Lorsqu'une obligation éventuelle est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable, la direction comptabilise un passif selon sa meilleure estimation. Toute perte additionnelle subie en raison de ces réclamations sera comptabilisée pour l'exercice où une estimation du passif pourra être faite ou lorsque des ajustements devront être apportés au montant déjà comptabilisé.